



Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 01/08/2024

Reçu en préfecture le 01/08/2024

Publié le

ID : 015-211500855-20240730-2024_25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 30 juillet 2024

Délibération : N° 2024-25

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt quatre le Mardi 30 Juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 22 juillet 2024

Présent(s) :

Mrs PRADAL Gérard, BADUEL Sébastien, THER Benoit , BRUEL Marcel, OUSTRY Michel, NOEL Géraud, LAMOUREUX Nicolas, Mmes CHASSAGNE Chrystel, TOURLAN Anne, AMARAL Emmanuelle, PUYBOUFFAT Delphine, MALGOUZOU Nathalie,

Absent(s) :

AURATUS Eric, DAUDE Thierry

Secrétaire de séance : THER Benoit

LOYER ANCIENNE ECOLE DE MOISSAC RDC - NOUVEAU LOCATAIRE

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le dernier locataire et parti à l'ancienne école de Moissac dans l'appartement du RDC (8 village de Moissac), un nouveau locataire doit arrivé au 01 août 2024. Un bail sera établi à cette date avec le futur locataire.

Au vu de l'état de l'appartement, quelques travaux de rénovation sont à prévoir. Mr le maire expose également qu'il y a beaucoup de frais engendrer par l'entretien du poêle et du fluide pour les panneaux solaire at que la révision annuelle du loyer n'a pas eu lieu en 2023.

Monsieur le maire propose de porter le loyer à 409 € mensuel (379 € pour l'appartement et 30 € pour le garage).

DECISION

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents fixe à 409 € mensuel (379 € pour l'appartement et 30 € pour le garage) le loyer de l'appartement du RDC situé dans l'ancienne école de Moissac au 8 village de Moissac à compter du 1er août 2024.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 01/08/2024

Reçu en préfecture le 01/08/2024

Publié le

ID : 015-211500855-20240730-2024_25-DE

Émis et rendu exécutoire
le 30 juillet 2024
Reçu en Préfecture
le 01 août 2024
Publié ou notifié
le 01 août 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 30 juillet 2024

Le Maire

Gérard PRADAL

